



Tableau des procédures de VAE par ministère certificateur

3 rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU

06 52 61 14 64
rbk@2rfconseil.fr

<https://www.vae.gouv.fr/> (màj le 16/04/2021)

Fiche outil : Tableau des procédures de VAE par ministère certificateur

Chaque ministère certificateur a sa propre procédure de VAE. Ce tableau vous indique quels sont leurs prestataires d'accompagnement et vous dirige vers leur(s) site(s) d'information.

Procédure de VAE par ministère certificateur			
Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	prestataire d'accompagnement	site à consulter
Ministère chargé de la santé	Agence de services et de paiement (ASP)	Tout organisme prestataire de formation (ou de bilan de compétences) labellisé.	Agence de Services et de Paiement
Ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation (enseignement supérieur long)	Établissements de l'enseignement supérieur agricole		Contacter les Établissements de l'enseignement supérieur agricole de votre région

Procédure de VAE par ministère certificateur

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	prestataire d'accompagnement	site à consulter
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (enseignement technique et supérieur court)	Directions régionales (Draaf)	Directeurs régionaux chargés d'organiser un dispositif d'accompagnement. Tous les établissements de formation publics et privés dépendant de ce ministère peuvent proposer des prestations d'accompagnement.	Contacter la DRAAF de votre région
Ministère de la mer	Direction régionale des affaires maritimes	Enseignants de la formation professionnelle maritime des services du pont et de la machine, appelés référents (accompagnement obligatoire).	www.formation-maritime.fr
Ministère chargé de la culture	Drac ou établissement délivrant la certification visée	Établissement délivrant la certification visée ou structures d'accompagnement communes à plusieurs établissements.	Contacter la DRAC de votre région

Procédure de VAE par ministère certificateur

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	prestataire d'accompagnement	site à consulter
Ministère de l'éducation nationale (enseignement professionnel)	Dava	Les dispositifs académiques de validation des acquis (Dava) : les services académiques, habilités par le recteur, mettent en œuvre les prestations d'aide aux candidats à la VAE.	FranceVAE
Ministère chargé du travail	Dreets	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) ou organismes de formation agréés.	Titres professionnels
Ministère de l'éducation nationale (enseignement supérieur)	Université École d'ingénieurs École de gestion, de commerce et de Management délivrant un titre visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.	Tout organisme prestataire de formation (ou de bilan de compétences). Les cellules VAE des services de formation continue des universités et du Cnam organisent et assurent les prestations d'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Site de la formation continue à l'université • Site de la commission des titres d'ingénieurs • Site de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur

Procédure de VAE par ministère certificateur

Ministères	Lieu de retrait et de dépôt de candidature	prestataire d'accompagnement	site à consulter
Ministère chargé de la jeunesse	Directions régionales	Équipe d'accompagnateurs nommés ou organismes de formation conventionnés par la direction régionale.	Découvrir la VAE
Ministère des Armées	Certificateur retenu à l'issue de l'entretien avec le conseiller référent VAE	Certificateurs Défense mobilité	Défense mobilités